

Compte-rendu du conseil municipal du 22 janvier 2016

Présents : Christiane COLAS, Marie-Claude FELIX, Hervé COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Robert VELON, Chrystelle GUIXA, Pascale VIRICEL, Karine COLIGNON, Joëlle TABOULOT, Jean-Paul BUELLET, Sylvie TRIPLET, Jean-Luc FROMONT.

Excusées : Karen MARVIE, Nicolas MICHALET

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 18 décembre et passe à l'ordre du jour.

1) Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016 :

En l'absence de reste à réaliser 2015, aucun crédit 2015 ne doit être reporté sur 2016. Toutefois, sur autorisation du conseil municipal, des dépenses d'investissements peuvent être engagées avant le vote du budget 2016 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de 2015. Le conseil donne son accord pour engager les crédits d'investissement suivants :

- Aménagement parc mairie 3 810,00 €
- Changement portes intérieures et locaux annexes Salle des fêtes 3 502,00 €
- Création évacuation chenaux auvent Salle des fêtes 954,00 €

2) Fixation des parts communales fixe et variable du service public d'assainissement collectif

Le service public d'assainissement collectif a été délégué en 2012 par la commune à la SOGEDO pour une durée de 10 ans. La redevance d'assainissement payée par les usagers comprend outre la part revenant au délégataire, une part revenant à la collectivité définie en une part fixe et une part variable au m³ d'eau consommé. Le conseil valide les tarifs suivants calculés selon l'application du coefficient d'actualisation : part fixe annuelle de 25.98€ HT et part variable de 0.91€/m³ HT.

3) Convention groupement de commandes de produits d'entretien

Le conseil donne son accord pour l'adhésion de la commune au groupement de commande mis en place par la Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse pour les achats de produits d'hygiène, de nettoyage et de petits matériels destinés à l'entretien ménager des bâtiments communaux et intercommunaux. La désignation des prestataires s'effectuera dans le cadre d'un marché à bons de commande, d'une durée d'un an à partir de mi 2016, reconductible deux fois.

4) Procédure de consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux du Logis Neuf

Le conseil décide de lancer une procédure de consultation de Maîtrise d'œuvre, de contrôle technique, et de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) dans le cadre d'un MAPA, marché à procédure adaptée. Il s'agit d'un marché global, assainissement et aménagement voirie, avec un phasage en tranches conditionnelles :

- Tranche ferme: entrée Est de la traversée sur RD1079 jusqu'à la RD45
- Tranche conditionnelle 1 : traversée de la RD45 à la sortie Ouest de l'agglomération
- Tranche conditionnelle 2 : Aménagement de la plateforme multimodale
- Tranche conditionnelle 3 : Aménagement de la place au cœur de l'agglomération

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux s'établit à 2 000 000 € HT, pour un coût d'opération prévisionnel Toutes Dépenses Confondues de 2 200 000 €. Les dépenses de maîtrise d'œuvre seront imputées à 60% sur le budget principal de la commune et à 40% sur le budget assainissement.

Les travaux pourraient débuter fin 2016.

5) Budget principal: décision modificative n°04

Une modification doit être apportée au budget principal pour permettre la prise en compte de dernières dépenses 2015 au chapitre 16 insuffisamment doté en début d'année. Les crédits nécessaires sont issus de crédits non utilisés. Cette décision modificative ne concerne que la section investissement.

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 1641 : Emprunts en euros		300.00€
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		850.00€
D2031-78 : Aménagement Logis Neuf	1 150.00€	
Total	1 150.00€	1 150.00€

6) Amortissement des participations versées au SIEA en 2014 et décision modificative associée

Les participations versées au SIEA par la commune pour les travaux concernant l'éclairage public, doivent faire l'objet d'un amortissement à partir de l'année suivant l'exécution des travaux.

Les travaux réalisés en 2014 ont été les suivants :

- Création d'un éclairage public pour l'arrêt de bus « Malet » sur la route de Confrançon
- Rénovation de 12 points d'éclairage publics du quartier Feignoux

avec le plan de financement suivant :

Opération	Montant total TTC	Part. SIEA	Part.ADEME	FCTVA	Part. commune
Arrêt de bus « Malet »	5 700.00	1 738.80		898.38	3 062.82
Lieux dit Feignoux	13 000.00	4 392.00	3 960.00	2 012.66	2 635.34
Montant total	18 700.00	6 130.80	3 960.00	2 911.04	5 698.16

Le conseil municipal fixe la durée d'amortissement de ces opérations à un an.

Pour permettre la prise en charge comptable de cette décision, les modifications suivantes doivent être apportées au budget :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT		
D 023 : Virement section investissement	5 700.00€	
D6811 : Dot.amort. immos incorp.&corp.		5 700.00€
Total	5 700.00€	5 700.00€
 INVESTISSEMENT	 Recettes	
R 021 : Virt de la section de fonctionnement	5 700.00€	
R 280411582: GFP : bâtiments et installations		5 700.00€
Total	5 700.00€	5 700.00€

7) Demande d'aliénation d'une partie d'un chemin rural

Dans le contexte des travaux d'aménagement du Parc d'Activités de Cornaton, la Communauté de Communes de Montrevel en Bresse souhaite acquérir une emprise de 888 m² correspondant à un tronçon du chemin rural n°73 dit de Nicassard débouchant sur la RD1079.

Ce chemin avait avant tout, une vocation agricole car il permettait l'accès aux terrains qui ont depuis, été achetés par la Communauté de Communes de Montrevel en Bresse pour constituer le parc d'activités. Ces mêmes terrains font partie de la première tranche d'aménagement du Parc d'Activités de Cornaton et ne feront plus l'objet d'une exploitation agricole.

Le conseil municipal approuve la cession de cette emprise à la Communauté de Communes de Montrevel en Bresse.

8) Réflexion sur les investissements à prévoir dans les années à venir :

Le conseil énumère les investissements et travaux à prévoir dans les prochaines années :

- Travaux d'assainissement et d'aménagement du Logis-Neuf en plusieurs phases
- Réfection de la peinture extérieure de la salle des fêtes
- Réfections du hall de la salle des fêtes
- Réfection d'un ou deux courts de tennis et/ou mise en place d'un city stade
- Construction de vestiaires accolés au gymnase pour remplacer les vestiaires existants en mauvais état
- Réfection de l'intérieur de l'église
- Mise aux normes accessibilité des toilettes de l'annexe
- Réfection de la mairie : hall et salle du conseil, toilettes, table du conseil
- Aménagement d'allées dans le cimetière, création d'un parking attenant et d'une nouvelle entrée
- Réfection du toit du bâtiment crèche.

Cette liste n'est pas exhaustive. Il ne s'agit pas non plus d'une programmation certaine de ces investissements pour les prochaines années.

9) Questions et communications diverses

- La commune accueille au service technique une personne en stage de réinsertion pendant 9 semaines.
- La SEMCODA demande que la commune communique 3 représentants des services sociaux pour siéger à la commission lors de l'attribution de logements sociaux sur la commune : Christiane Colas, Sylvie Triplet et Joëlle Taboulot sont désignées.
- Martial Loisy a rencontré l'animateur du syndicat Veyle Vivante à propos de l'acquisition de matériel de désherbage alternatif. Des subventions de l'Agence de l'eau sont possibles sur certains matériels. Les choix sont à l'étude.
- Le conseil décide de solliciter des devis pour la réfection de la peinture extérieure de la salle des fêtes.
- Une rencontre est à prévoir avec Mr Dosse, architecte, afin d'évoquer les possibilités de construction d'un vestiaire pour les activités sportives au bourg.
- Une rencontre est à prévoir avec les dirigeants du club de tennis afin d'évoquer l'aménagement d'un local dans le fournil, le projet de réfection des courts et la volonté des élus de créer un city stade ouvert à la population sur le court Ouest. La possibilité de créer un espace à usage mixte, court de tennis et aire de loisirs multisport avec un revêtement synthétique est à l'étude. Des recherches de financement sont à engager.
- Deux entreprises ont été consultées pour la réfection du toit de la crèche. Le conseil retient l'entreprise Tissot et décide de se rapprocher de la communauté de communes qui doit prendre en charge 50% du coût en tant que locataire des locaux à titre gratuit, selon la convention en vigueur.
- Les travaux de réfection de la sacristie de l'église sont en cours. Des contacts ont été pris pour chiffrer la rénovation des peintures et des vitres.
- Les délégués départementaux de l'éducation nationale ont transmis leur rapport de visite de l'école : il est satisfaisant.
- Une rencontre sera organisée par la gendarmerie le 27 janvier à Foissiat sur les aspects de sécurité.
- Le conseil décide de ne pas donner suite à la demande de participation financière de la commune à l'union des commerçants de la communauté de communes.
- L'assemblée générale du comité de fleurissement a eu lieu. Le bilan 2015 est satisfaisant. Le conseil municipal remercie l'association qui a financé l'achat des ifs du parc de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.